



Signification de vente - huissier de justice

Par **gino69**, le **25/08/2012 à 11:05**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu aujourd'hui un acte concernant une signification de vente qui va avoir lieu le 12 Septembre 2012 dans mon domicile.rnrnJe me suis portant caution d'une SARL en 2011 pour un prêt bancaire, cette dernière à été liquidée par la le tribunal de commerce.rnrnJ'aimerais savoir s'il est toujours tard d'échelonner cette dette de plus de 8000 euros, si c'est le cas, en quelle mensualités car il se fait qu'en ce moment j'ai un peu de mal financièrement.rnrnMerci d'avance pour votre réponse et vous souhaite bon courage.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **25/08/2012 à 12:13**

bjr,rnsi vous en êtes à la vente aux enchères, je ne pense pas que votre créancier soit disposé à être payé en plusieurs fois; en tous cas il n' a aucune obligation d'accepter;rncdt

Par **trichat**, le **25/08/2012 à 15:40**

Bonjour,rnrnEst-ce la vente de votre domicile ou la vente de votre mobilier?rnVotre dette (8000 €) n'est pas si importante que ça.rnVous pouvez toujours proposé un arrangement amiable à la banque créancière, mais effectivement elle n'est pas obligée d'y répondre favorablement.rnUn échéancier acceptable consisterait à vous engager à régler en 8 mensualités de 1000 €, auxquelles s'ajouteront quelques frais supplémentaires et les intérêts.rnUne autre solution, si cela est dans vos possibilités, consisterait à emprunter ces 8000 €, soit auprès d'un particulier (parent par exemple) ou auprès d'un autre organisme

financier et remettre immédiatement cette somme à votre créancier. La vente serait annulée, car n'ayant plus d'objet. Vous n'auriez que les frais d'huissier à votre charge.
Cordialement.